



CHARTRE DU STUDIO ADHÉRENT

Grâce à l'adhésion de votre structure à la FPMP, vous accédez à une communauté de valeurs, d'intérêts et de partage autour de la pratique et de la culture de la Méthode Pilates.

Vous disposez d'un sésame qui vous permet d'avoir la reconnaissance de la part des acteurs reconnus du monde du Pilates et d'apporter à votre public la garantie de proposer un enseignement de qualité de Pilates. Par votre adhésion, vous accédez à la diversité et à la richesse exceptionnelle de cette méthode portée par la fédération dont les objectifs sont de cultiver le corps, l'esprit et le cœur dans le respect des principes voulus par Joseph Pilates.

CRITÈRES D'ADHÉSION

Tout studio adhérent à la FPMP entend par son représentant légal accepter la présente charte qui définit les engagements aux valeurs communes de la Fédération des Professionnels de la Méthode.

- Le studio doit respecter la législation en vigueur (obligations ERP, défibrillateur, normes de sécurité). Se référer au code du sport et à la préfecture de sa région d'implantation.
- Le studio doit être ouvert depuis 1 an, ou le gérant/responsable doit être professeur Agréé FPMP dans le cas d'une ouverture dans l'année de cotisation.
- La totalité des professeurs exerçant au studio sont agréés FPMP, en cours d'agrément FPMP ou s'engage à se régulariser dans l'année d'adhésion du studio à la FPMP (par exemple dans le cas de professeur en cours de formation dans une école non agréée FPMP, diplômé il y a moins de 2 ans d'une école non agréée FPMP ou tout autre cas spécifique validé par le CA).
- En cours collectifs, le studio reçoit un maximum de 12 élèves par cours sur tapis et 9 sur appareils.
- Le studio gère les réservations et la comptabilité avec professionnalisme et intégrité.
- Le studio s'engage à respecter la présente charte et les normes qualité de la FPMP.

NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DU STUDIO

Minimum 2 appareils différents (hors springboard) avec accessoires pour s'adapter au mieux au système Pilates.

La FPMP incite le studio agréé FPMP à progressivement étoffer la gamme d'équipements disponibles afin de créer une expérience optimale de pratique de la méthode.

La FPMP vous recommande de choisir des équipements de qualité et de marques reconnues et de les maintenir en bonne condition d'utilisation.

AVANTAGES

- Possibilité de poster ses événements sur le groupe adhérent FPMP et sur le site FPMP (page événements).
- Site internet du studio sur annuaire FPMP (augmente le référencement).
- Tarif négocié pour l'assurance prof (et local studio ainsi que le matériel).
- Master Class spécifiques : management, juridique, communication positive et bienveillante, tarification, réseaux sociaux...
- Réception d'un badge digital « studio agréé FPMP » chaque année civile. Le studio peut l'utiliser sur ses supports marketing.
- Réception d'un autocollant Studio Agréé FPMP tous les ans.
- Groupe WhatsApp dédié aux studios agréés.

« L'ESPRIT STUDIO AGRÉE FPMP »

- La FPMP encourage la formation continue régulière des équipes de professeurs.
- Le studio FPMP s'implique dans la vie de la FPMP et s'applique à faire rayonner les valeurs de la FPMP : mise en avant de la charte d'éthique FPMP, de l'autocollant Studio Agréé FPMP, du badge studio agréé FPMP, utilisation des hashtags.

#fmpfrance #studioagreefmp #labeldequalitefmp
#pilatesdequalite #professeuragreefmp